

COMMUNIQUÉ
pour diffusion immédiate

**LE FONDS EN APPUI
À CLAUDE ROBINSON EST À SEC.**

Montréal, le 3 avril 2013 – Le Fonds Claude Robinson, mis sur pied pour soutenir ce créateur dans sa lutte pour faire valoir ses droits devant les tribunaux, est désormais épuisé. Face à l'insuffisance de fonds, le groupe des amis de Claude Robinson et la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) font de nouveau appel au public pour combler les quelque 14 000 \$ manquants encore à ce jour.

Le Fonds Claude Robinson existe depuis 2002. La générosité des auteurs, des créateurs, des artistes et organismes du milieu directement concernés par cette cause, avait permis à la SARTEC de récolter quelque 84 000 \$ lors du premier procès. En avril 2010, après une première victoire, c'est toute la population qui avait été invitée à exprimer son appui au créateur lorsque le jugement de la Cour supérieure avait été porté en appel par les défendeurs. Vite devenu un mouvement citoyen, l'Opération Claude Robinson avait ainsi amassé plus de 450 000 \$, qui ont servi à défrayer une partie des coûts (expertise, débours, taxes, photocopies, etc.) nécessaires pour les procédures en Cour d'appel, puis en Cour suprême. Mais, les préparatifs requis pour l'audition de la cause en Cour suprême ont exigé d'énormes ressources supplémentaires et le Fonds n'est pas en mesure d'assumer la totalité des dernières dépenses faites.

Malgré l'inégalité des forces en présence, malgré la multiplication des embûches, Claude Robinson a persévéré et a lutté pour obtenir justice, et ce, depuis plus de 18 ans. Il est un exemple remarquable de force, de courage, de ténacité et d'intégrité.

Les nombreux appuis et les témoignages de solidarité lui ont été d'un grand réconfort et ont contribué de façon essentielle à sa cause, mais Claude Robinson a encore besoin de nous et mérite notre soutien.

Les amis de Claude Robinson invitent donc le grand public à poursuivre ce mouvement de solidarité à l'endroit de ce créateur.

Les dons peuvent être faits en ligne sur le site sécurisé de [la Caisse Desjardins de la Culture](#) ou par chèque, lequel doit alors être libellé à l'ordre de : « SARTEC en fidéicommiss pour Claude Robinson ».

Vous pouvez consulter l'état des revenus et des dépenses sur le site de la SARTEC à l'adresse suivante : http://www.sartec.qc.ca/media/uploads/pdf/2013_fondsrobinson_etatrevdep.pdf

Rappelons que le conseil d'administration de la SARTEC gère l'utilisation des sommes recueillies sous la supervision de la Caisse de la Culture.

Pour plus d'information, consultez le site clauderobinson.org.
Suivez l'Opération Claude Robinson sur [Facebook](#) et sur [Twitter](#).

— 30 —

Pour renseignements : Manon Gagnon
C. 514 214-0124 | T. 514 526-9196 | mgagnon@sartec.qc.ca | www.sartec.qc.ca